N°	0	9	7	1	2

POLYNESIE FRANCAISE

COMMUNE DE MAHINA

ILE DE TAHITI

18 DEC. 2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

07 Décembre 2012

L'an deux mille onze, le quatorze décembre, le Conseil Municipal convoqué légalement s'est réuni dans la Salle de conseil de la Mairie de Mahina en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrice JAMET, Maire de la Commune de Mahina.

DATE D'AFFICHAGE

07 Décembre 2012

DATE DE SEANCE

14 Décembre 2012

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	33
Présents	18
Procuration	3
Votants	21
POUR	21
CONTRE	0
ABSTENTION	0

19.12.12. 9401

Marché/Sce Ecoles/

DGS/DGSA/Armo.

NOM & PRENOM	FONCTION	PRESENT	ABSENT	PROCURATION
JAMET Patrice	Maire	X		
OPUTU Lorna	1ère adjointe		X	FRITCH Frédéric
FRITCH Frédéric	2e adjoint	X		
PAOFAI Marie	3ème adjointe	X		
QUINQUIS Bran	4ème adjoint	X		
FAUA Tenuhiarii	5ème adjointe	X		
YEE ON Léonce	6ème adjoint	X		
RAUHURI Vaiora	7ème adjointe	X		
VERO Jacki	8ème adjoint	X		
KWONG Chantal	9ème adjointe	X		
TAIARUI Charles	Conseiller M.	X		
COJAN Marie-Pauline	Conseillère M	X		
HELME Averii	Conseillère M		X	
TEUIRA Damas	Conseiller M.		X	PAOFAI Marie
HIRAYAMA Kioko	Conseillère M	X		
IZAL Maui	Conseiller M.		X	JAMET Patrice
BOPP DU PONT Max	Conseiller M.		X	
TEHEI Tariu	Conseiller M.		X	
ESCANDE Vatea	Conseiller M.	X		
MAONO Poaru	Conseiller M.	X		
JAMET Ariimihi	Conseillère M	X		
GOODING Orama	Conseillère M	X		
TEIPOARII Gloria	Conseillère M	X		
PUNU Teruirau	Conseillère M		X	
SANQUER Nicolas	Conseiller M.		X	
LUCAS Lucie	Conseillère M		X	
PEU Claude	Conseiller M.		X	
TEUMERE Nora	Conseillère M		X	
LEBOUCHER Patrick	Conseiller M.		X	
CHANGUY Sandy	Conseillère M		X	
TUNOA Hinano	Conseillère M		X	
AUMERAND Dinah	Conseillère M	X		
VAHINE Gérard	Conseiller M.		X	

Autorisant le Maire ou son représentant à signer la convention relative à la mise à disposition d'une salle sise dans l'enceinte de l'école HITIMAHANA MATERNELLE

Formant la majorité des membres en exercice

M. Yee On Léonce, Conseiller Municipale a été élu Secrétaire

- Vu la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des Communes dans le Territoire de la Polynésie française promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;

	• Vu le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des Communes dans le Territoire de la Polynésie française ; • Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française modifiée ; • Vu la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ; • Vu l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des 1er & 2ème & 5ème alinéas du C.G.C.T. ; **Article 1er** : Le Maire est autorisé à signer la convention de mise à disposition d'une salle de l'école Hitimahana maternelle au profit de Mme Marmoll , annexée à la présente délibération Article 2 La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit
Acte rendu exécutoire Après envoi à la subdivision administrative Le 17/12/2012 et affichage le 17/12/2012 **Le Maire,** **Patrice JAMET**	Fait et délibéré le 14 Décembre 2012 Pour copie conforme au registre des délibérations **Le Maire,** **Patrice JAMET**